



DOSSIER DE PRESSE

DISPOSITIF 2016 DE LUTTE CONTRE LES INCENDIES EN CORSE DU SUD





Un territoire sous haute surveillance

Plus encore que les autres régions méditerranéennes, la Corse est soumise à un risque d'incendie de forêts important, 80 % de la surface de l'île étant recouverte de maquis et de forêts.

Les principes du dispositif de lutte

- ⇒ un maillage du territoire pour détecter rapidement un départ de feu ;
- ⇒ une doctrine d'attaque directe des feux naissants pour limiter les conséquences sur les personnes, les biens ou l'environnement ;
- ⇒ une coordination des actions et des moyens en interservices ;
- ⇒ un dispositif souple et adaptable en fonction du niveau de risque et d'une éventuelle prolongation de la saison

Parallèlement aux moyens déployés pour lutter contre les feux de forêts, des efforts de **prévention** permettent de réduire en amont la vulnérabilité des espaces forestiers.

Le respect de règles simples peut limiter les risques : le **débroussaillage** est une obligation légale. Il permet de protéger les personnes et les biens, mais aussi le milieu naturel et facilite l'intervention des moyens de secours en cas d'incendie.

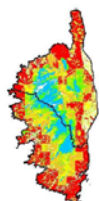
En cas d'incendie, un espace « propre » permet de :

- diminuer la puissance du feu,
- réduire les émissions de gaz et de chaleur,
- faciliter l'intervention des services de lutte et améliorer leur efficacité.

Une mobilisation préventive et une évaluation du risque

Aujourd'hui, la lutte contre les feux de forêts débute par la mobilisation préventive des moyens d'intervention et s'appuie sur une évaluation quotidienne et précise du risque, basée sur les prévisions météorologiques et sur une analyse de l'état de la végétation, de l'hygrométrie et de la sécheresse des sols.

Du risque faible au risque exceptionnel, une analyse quotidienne par secteur



La **stratégie de lutte** retenue localement dans les deux départements s'articule autour d'un pré-positionnement sur le terrain de moyens de surveillance et de lutte, proportionnellement au niveau de risque météorologique.

En effet, l'efficacité du dispositif de lutte dépend, en grande partie, de la détection précoce des incendies et de l'engagement rapide des moyens d'intervention sur les feux. La mobilisation préventive des moyens est donc d'une extrême importance pour réduire le plus possible les délais d'action : hommes et matériels sont placés à titre préventif au plus près des zones sensibles.

C'est en intervenant sur les feux dont la superficie est encore réduite, moins de dix minutes après leur détection, que les secours sont en effet les plus efficaces. Cet objectif devient une priorité absolue lorsque le risque météorologique est élevé.

Ce principe s'applique aux moyens locaux (FORSAP) et nationaux (avions bombardiers d'eau, unités de Sécurité civile, unités militaires de renfort, colonnes de renfort de sapeurs-pompiers d'autres départements). Il permet de limiter sensiblement le nombre de grands feux.

Les moyens mobilisés

Le dispositif mis en place se compose d'une interaction de différents services publics, de structures associatives et des réserves communales de Sécurité civile (ou comités communaux feux de forêts) qui participent à cet effort de prévention, de surveillance et de lutte.

Des conditions difficiles...

Plusieurs facteurs favorisent les départs et la propagation des feux de forêts en Corse :

- * des conditions climatiques propices à l'éclosion et à la propagation des incendies ;
- * l'importance des espaces naturels à protéger (675 000 ha)
- * des difficultés d'accessibilité liées au relief ;
- * le nombre des mises à feu.

... qui nécessitent des renforts nationaux

Pour tenir compte des difficultés et du niveau de risques encourus, le ministère de l'Intérieur met en place, comme chaque année, des renforts importants de la Sécurité civile dans l'île, afin de soutenir les moyens locaux au titre de la solidarité nationale.





Des moyens aériens et terrestres

Près de 600 personnes susceptibles d'être mobilisées

Plus de 100 engins de lutte incendie

La flotte aérienne

- 2 Canadair le 1^{er} juillet à Ajaccio
- 2 Tracker le 1^{er} juillet à Solenzara
- 1 hélicoptère bombardier d'eau affrété par le SDIS



Les moyens de lutte

Au plus fort du dispositif, il y aura :

- ⇒ 94 secteurs de surveillance tenus par des engins armés
- ⇒ 6 patrouilles ONF

- 74 militaires FORMISC (formation militaire de la sécurité civile), 9 CCF et 3 camions citernes grande capacité (CCGC)
- 21 personnels DIS (détachement d'intervention spécialisé)
- 364 sapeurs pompiers mobilisables, 52 CCF, 10 CCF légers, 3 CCGC
- 17 personnels de l'ONF et de la DDTM (CTIIF et cellule PYROSCOPE)
- 10 militaires MAS (module adapté de surveillance) à Solenzara et à Calvi
- 76 forestiers sapeurs engagés par le conseil départemental de la Corse-du-Sud, 15 CCF, 4 CCF légers et 1 CCGC



hélicoptère de secours et de commandement EC 145



Tracker : capacité d'emport de 3 300 l en moyenne, utilisés en priorité pour des missions de surveillance et de première intervention, dites de guet aérien armé (GAAR)



Canadair capacité d'emport de 6000 l en moyenne



Bilan 2015 en Corse du Sud

113 feux pour 157,8 hectares brûlés de juillet à septembre

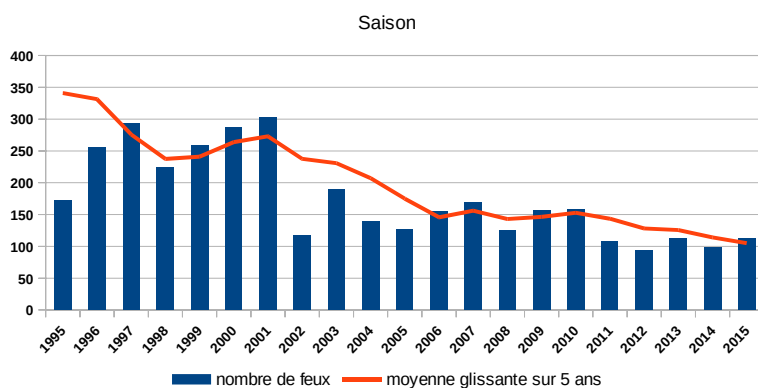
	Nombre de feux			Surfaces parcourues		
	2015	2014	Moyenne 1995-2014	2015	2014	Moyenne 1995-2014
Juillet	40	41	74	18,1 ha	3,1 ha	579 ha
Août	50	28	68	133,9 ha	45,7 ha	245 ha
Septembre	23	30	36	5,8 ha	127,4 ha	37 ha
TOTAUX	113	99	178	157,8 ha	176,2 ha	861 ha

La saison feux de forêt Été 2015 se caractérise par un contexte climatique exceptionnel en termes de sécheresse, en particulier pour l'extrême Sud, induisant des conditions très favorables à l'éclosion et à la propagation des incendies. Le nombre de jours en risque très sévère ou exceptionnel a été comparable à celui de l'été 2003.

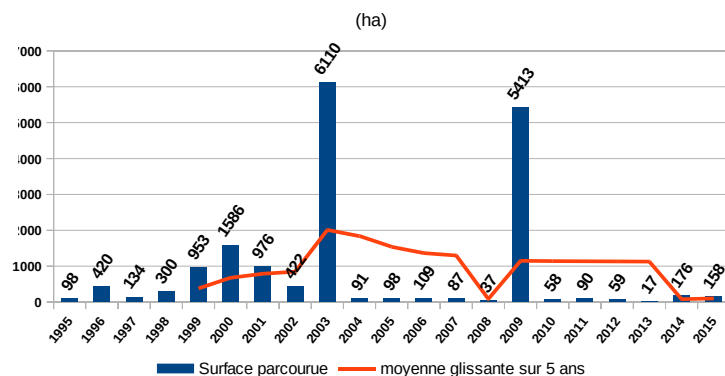
Cependant, cette situation ne s'est pas conclue, et de loin, par un résultat équivalent à cette même année en termes de surfaces parcourues par le feu. On constate même une baisse de ces surfaces par rapport à l'année 2014.

Le nombre de feux éclos cette saison est parmi les plus bas enregistrés depuis 1995 et demeure en baisse constante dans une moyenne glissante depuis 2010.

Nombre d'incendies de 1995 à 2015



Surfaces incendiées de 1995 à 2015





L'année 2015 présente ainsi un bilan satisfaisant, surtout au regard des risques météorologiques et de l'allongement de la saison :

- ⇒ Les surfaces parcourues restent, comme pour les 10 dernières années (hors 2009), largement inférieures au seuil d'une « bonne saison », pouvant être fixé à 1000 ha, et aucun « grand feu » n'a été enregistré
- ⇒ Le dispositif préventif développé sur le département (pré-positionnement des moyens de lutte pour l'attaque rapide des feux naissants) a une nouvelle fois démontré son efficacité en permettant le traitement de plus de 90 % des feux à moins de 1 ha et plus de 97 % des feux de moins de 40 ha

Le travail mené par la cellule Pyroscope (DDTM et ONF), dispositif spécialisé d'observation et de collecte des données en temps réel mis en place depuis 1999, fournit une meilleure connaissance des contours des feux et de leur origine :

- ⇒ Les feux d'origine humaine volontaire sont minoritaires par rapport aux incendies d'origine humaine involontaire mais sont responsables de près de 55% des surfaces parcourues
- ⇒ Les incinérations de végétaux non maîtrisées sont encore à l'origine de départs de feux
- ⇒ Un seul feu d'origine naturelle a été enregistré
- ⇒ Un phénomène récent : les mises à feu effectuées de nuit, essentiellement concentrées dans la vallée de la Gravona et sur la commune de Lecci,
- ⇒ Deux micro-région, le Grand Ajaccio et le Sud, comptabilisent plus des trois quarts des départs de feux et 74% des surfaces parcourues

Le travail inter-services (gendarmerie, SDIS, ONF, DDTM), mené dans le cadre de la Cellule Technique d'Investigation sur les Incendies de Forêts (CTIIF), est maintenu.



La carte du risque incendie en Corse

De mi-juin à mi-septembre, l'accès à certains massifs peut être dangereux, en fonction des conditions météorologiques.

Depuis la fin juin, une carte du risque incendie informe le public sur le risque incendie en Corse.

Mise à jour quotidiennement à 18h pour le lendemain, elle comporte aussi des recommandations pour la fréquentation des espaces naturels et pour les travaux en milieux naturels (fauchage, goudronnage, gyrobroyage, soudure, meulage, etc.).

Elle est disponible sur les sites départementaux de l'Etat :

www.corse-du-sud.gouv.fr

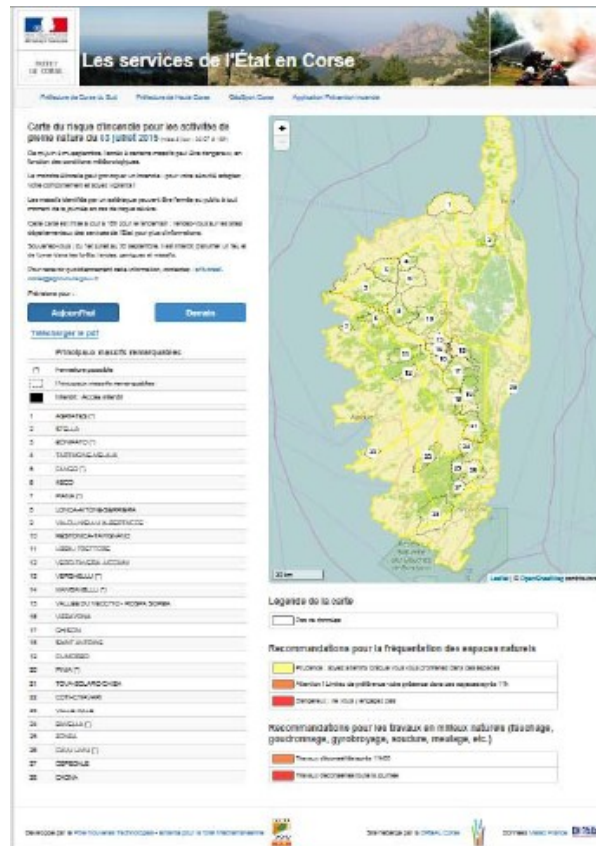
et

www.haute-corse.gouv.fr

et transmise de manière automatisée à une liste de destinataires : collectivités, professionnels du tourisme, des transports, d'activités de pleine nature...

Pour demander à recevoir quotidiennement cette information :

srfb.draaf-corse@agriculture.gouv.fr



Rappel : du 1^{er} juillet au 30 septembre il est interdit de fumer et de faire du feu dans le milieu naturel (forêts, landes, garrigues, massifs...). Seul l'emploi des barbecues, réchauds et camping-gaz, à moins de 5 mètres d'une construction débroussaillée, dotée de l'eau courante et de l'électricité, est autorisé.

A noter :

- ⇒ les feux d'artifice de particuliers sont interdits pendant la période d'interdiction d'emploi du feu,
- ⇒ l'utilisation de tout système susceptible de s'envoler seul et comportant une flamme (lanterne thaïlandaise...) est interdite toute l'année

Les contrevenants à l'arrêté d'interdiction d'emploi du feu seront systématiquement verbalisés par les forces de l'ordre

Ils engagent par ailleurs leur responsabilité civile, et s'exposent à des poursuites pénales : peines d'amende pouvant aller jusqu'à 100 000 euros, peines d'emprisonnement

Glossaire

ABE	Avion Bombardier d'Eau	GMA	Groupement des Moyens Aériens de la Sécurité Civile
BASC	Base Avions de la Sécurité civile	GOLFF	Groupement Opérationnel de Lutte contre les Feux de forêts
CCASC	Centre de Coordination Avancé de la Sécurité Civile	HBE	Hélicoptère Bombardier d'Eau
CCF 2000	Camion Citerne feux de forêts de 2 000 litres	MAS	Module adapté de surveillance
CCF 4000/6000	Camion Citerne feux de forêts de 4000 litres ou 6000 litres	OGZD	Officier Général de la Zone de Défense
CCFL	Camion Citerne feux de forêts léger (600 à 800 litres)	ONF	Office National des Forêts
CCGC	Camion Citerne Grande Capacité	PCO	Poste de Commandement Opérationnel
CCI	Camion Citerne Incendie (de 3 000 à 12 000 litres)	SDIS	Service Départemental d'Incendie et de Secours
COASC	Cellule des Opérations aérienne de sécurité civile	SIFF	Section d'Intervention Feux de Forêts (militaires)
COZ SUD	Centre Opérationnel de la Zone Sud	SIR	Section d'Intervention Retardant
CIS	Centre d'Incendie et de Secours	SIRDPC	Service Interministériel Régional de Défense et de Protection Civile
CL 215 – CL 415	Canadair (avion bombardier d'eau remplissage par écopage)	SMI	Section Militaire Intégrée
CMD	Circonscription Militaire de Défense	SMR	Section Militaire de Renfort
CODIS	Centre Opérationnel Départemental d'Incendie et de Secours	SP	sapeur-pompier
COGIC	Centre Opérationnel de Gestion Interministérielle de Crise	SPP	sapeur-pompier professionnel
COMFORMISC	Commandement des Formations Militaires de la Sécurité Civile	SPV	sapeur-pompier volontaire
COS	Commandant des opérations de Secours	S2F	Avion bombardier d'eau de type TRACKER
CRE	Camion Ravitailleur en Eau (de 3 000 à 12 000 litres)	TRACKER	Avion bombardier d'eau (remplissage pélicandrome)
DASH 8	Avion bombardier d'eau (remplissage pélicandrome)	UFR	Unité de Fabrication et de Ravitaillement (attachée à la SIR)
DIH	Détachement d'Intervention Hélicopté	UIISC	Unité d'Instruction et d'Intervention de la Sécurité Civile
DSC	Direction de la Sécurité Civile	UMR	Unité Militaire de Renfort
EMZ SUD	Etat Major Zonal Sud	VL LOG	Véhicule soutien Logistique
FORSAP	Forestiers Sapeurs	VLRTT	Véhicule de Liaison Radio Tout-terrain
G.A.AR	Guet Aérien Armé	VTP	Véhicule de Transport de Personnel
GIFF	Groupe d'Intervention Feux de Forêts (sapeurs-pompiers)	ZAL	Zone d'Appui à la Lutte

